

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 20 septembre 2021

Président : Lakhdar TOUATI.

Vice-Président : Alain BARBIER.

Elu du Comité Directeur : Bernard COURRIER.

Membres : Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON, Robert DI RIENZO, Gabriel FAVRE.

Absents excusés : Jean-Michel JASTRZAB.

Contacts téléphoniques : Lakhdar TOUATI : 06/07/90/40/12

➡ MESSAGES TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la Commission Sportive et des Compétitions.

Attention, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Zone rouge : A compter du Lundi 20 Septembre 2021 à 16 h, nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 24,25 et 26 Septembre 2021. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

Zone orange : Nous entrons dans la zone orange, à compter du Lundi 20 Septembre 2021 à 16 h jusqu'au Lundi 27 Septembre 2021 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 01,02 et 03 Octobre 2021. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte : Vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues, à partir du 08,09 et 10 Octobre 2021.

➡ CHAMPIONNAT DERNIERES DIVISIONS

En raison du contexte particulier et pour répondre aux demandes de nombreux clubs, les dates d'engagements ont été reportées au 19/09/21.

La commission sportive et des compétitions s'est réunie mercredi 22/09/21 pour apporter des dernières modifications sur les poules. Nous serons conduits à modifier les calendriers.

Vous constaterez que les dernières divisions U17 D4 et SENIORS D5 deviennent U17 D3 BIS et SENIORS D4 BIS... première étape vers la suppression de ces dernières divisions.

Les modalités des montées et descentes vous seront communiquées à l'issue du prochain Comité Directeur du DLR.

A noter, Sur les dernières divisions (Hors U15), nous avons, par obligation, établi certaines poules sur la base de 12 équipes. Nous vous laissons le soin de revenir vers nous en cas d'oubli constaté.

Nous restons à votre écoute et ouverts à tout nouvel engagement avant le début des championnats rattachés.

➡ CHAMPIONNAT 2021/2022

Séniors D4, Poule B : FC GOAL 5 (560508) est remplacé par USVJ 1 (553777).

Séniors D4, Poule C : ES Trinité (523960) remplace Comoriens 1 (541676).

U17 D3, Poule A : Ent Pays Tararien 1 (500319) est remplacé par Exempt.

U17 D3, Poule B : ES Frontonas-Ch 1 (531455) est remplacé par Exempt.

U17 D3, Poule B : AS Buers 1 (520835) remplace Exempt.

U17 D3, Poule A : O Belleroche 1 (541604) remplace Exempt.

U17 D3, Poule A : FC Pontcharra 2 (541895) remplace Exempt.

U15 D3, Poule A : CS Lyon 8e 1 (553949) est remplacé par Exempt.

➡ ATTESTATION D'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.

➡ PRESERVATION DE TERRAIN

Nous vous rappelons que, en référence à l'article 18 des règlements sportifs du District du Rhône, Les Clubs ont la possibilité de donner une priorité à un terrain pour leur équipe première, qu'elle soit de niveau District, Ligue ou Fédéral ; le même type de priorité pourra être donné pour les équipes de Jeunes jouant en Ligue ou en Fédération. Ce terrain sera prioritaire pour l'équipe en question et préservé spécialement en cas d'intempéries.

La fiche de demande d'attestation de préservation de terrain est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche de Préservation de terrain).

Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive le plus rapidement possible.

➡ ENTENTES 2021/2022

Nous rappelons que le District donne la possibilité aux clubs de constituer des **équipes en Entente**.

L'entente permet à des clubs d'associer leurs joueurs afin de les faire jouer ensemble dans les compétitions de District. Ces clubs doivent appartenir au même district ou à deux districts limitrophes d'une même ligue.

Les équipes en Entente peuvent participer à l'ensemble des compétitions en District.

Les ententes de la saison 2020/2021 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.

La demande de création de l'entente doit être formulée auprès du District au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée.

Elle doit désigner le club responsable administrativement de l'équipe en Entente (dit « Club support ») et le(s) lieu(x) de pratique.

<u>FC CHAZAY (554474)</u>	<u>FC SUD AZERGUES</u>	<u>U15</u>	<u>Ent Val d'Azergues</u>
<u>SUD AZERGUES F. (563771)</u>	<u>FC CHAZAY</u>	<u>U17</u>	<u>Ent Val d'Azergues</u>
<u>SUD AZERGUES F. (563771)</u>	<u>FC CHAZAY</u>	<u>U20</u>	<u>Ent Val d'Azergues</u>
<u>HAUTS LYONNAIS (563791)</u>	<u>HAUTE BREVENNE FOOT</u>	<u>U 20</u>	<u>Entente Hts Lyonnais/ Hte Brévenne</u>
<u>FC RONTALON (550463)</u>	<u>AS SOUCIEU EN JARREST</u>	<u>Séniors</u>	<u>Entente FC Rontalon</u>
<u>FC RIVE DROITE (550077)</u>	<u>CS REYRIEUX</u>	<u>U13</u>	<u>Ent FCRD/CSR</u>
<u>FC RIVE DROITE (550077)</u>	<u>CS REYRIEUX</u>	<u>U15</u>	<u>Ent CSR/FCRD</u>
<u>FC RIVE DROITE (550077)</u>	<u>CS REYRIEUX</u>	<u>U17</u>	<u>Ent CSR/FCRD</u>
<u>FC RIVE DROITE (550077)</u>	<u>CS REYRIEUX</u>	<u>U20</u>	<u>Ent FCRD/CSR</u>
<u>CS NEUVILLE (504275)</u>	<u>GOS COUZON</u>	<u>U15</u>	<u>Ent Neuville/Couzon</u>
<u>F. DE FONTAINES (504228)</u>	<u>O. SATHONAY</u>	<u>Séniors D2 et D3</u>	<u>Entente Fontaines/ Sathonay</u>
<u>O. SATHONAY (504502)</u>	<u>F. DE FONTAINES</u>	<u>U20</u>	<u>Ent Sathonay/ Fontaines</u>
<u>O. SATHONAY (504502)</u>	<u>F. DE FONTAINES</u>	<u>U17</u>	<u>Ent Sathonay/ Fontaines</u>
<u>AS SORNINS REUNIS (528944)</u>	<u>AS PROPIERES</u>	<u>U15</u>	<u>Ent St-Igny-Propières</u>
<u>AS SORNINS REUNIS (528944)</u>	<u>AS PROPIERES</u>	<u>Séniors</u>	<u>Ent St-Igny-Propières</u>

<u>FC SAVIGNY (519026)</u>	<u>AM ST PIERRE MINEURS</u>	<u>U15</u>	<u>Ent ASMSP/Savigny</u>
<u>AM ST PIERRE MINEURS (504621)</u>	<u>FC SAVIGNY</u>	<u>U17</u>	<u>Ent ASMSP/Savigny</u>
<u>FC SAVIGNY (519026)</u>	<u>AM ST PIERRE MINEURS</u>	<u>U13</u>	<u>Ent ASMSP/Savigny</u>
<u>AM ST PIERRE MINEURS (504621)</u>	<u>FC SAVIGNY</u>	<u>U9 à U11</u>	<u>Ent ASMSP/Savigny</u>
<u>ST ALBAN DE ROCHE SP (511777)</u>	<u>CS VAULXOIS</u>	<u>U15</u>	<u>Ent St-Alban/Vaulxoix</u>
<u>CS VAULXOIS (530367)</u>	<u>ST ALBAN DE ROCHE SP</u>	<u>U17</u>	<u>Ent Vaulxoix/St-Alban</u>
<u>GOS COUZON (541518)</u>	<u>FC RIVE DROITE</u>	<u>Fém Séniors à 8</u>	<u>Ent Couzon/ Rive Droite</u>
<u>MUROISE FOOT (522883)</u>	<u>EVS GRENAY</u>	<u>Futsal</u>	<u>Ent Muroise foot/ Grenay</u>
<u>BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS (551384)</u>	<u>FOOT TROIS RIVIERES</u>	<u>U9 Féminines</u>	<u>Ent Féminines Saône- Beaujolais</u>
<u>BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS (551384)</u>	<u>FOOT TROIS RIVIERES</u>	<u>U11 Féminines</u>	<u>Ent Féminines Saône- Beaujolais</u>
<u>HAUTE BREVENNE FOOT (553724)</u>	<u>HAUTS LYONNAIS</u>	<u>Fém Séniors à 11</u>	<u>Ent Hte Brévenne/ Hts Lyonnais</u>
<u>FC TARARE (500319)</u>	<u>VALSONNE</u>	<u>U11</u>	<u>Ent Pays Tararien</u>
<u>FC TARARE (500319)</u>	<u>VALSONNE ASVS et ST ROMAIN DE POPEY</u>	<u>U13, U15, U17</u>	<u>Ent Pays Tararien</u>
<u>HAUTE BREVENNE FOOT (553724)</u>	<u>LA GIRAUDIERE</u>	<u>U15, U17</u>	<u>Ent Hte Brévenne/ la Giraudière</u>
<u>FOOT TROIS RIVIERES (560196)</u>	<u>BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS</u>	<u>U18 Féminines à 11</u>	<u>Ent Femines Saône Beaujolais</u>
<u>FC RHONE SUD (549463)</u>	<u>FC TARTARAS</u>	<u>U15</u>	<u>Ent Rhône Sud / Tartaras</u>
<u>FC RHONE SUD (549463)</u>	<u>FC TARTARAS</u>	<u>U17</u>	<u>Ent Rhône Sud / Tartaras</u>
<u>AS SORNINS REUNIS ST IGNY VERS (528944)</u>	<u>OUROUX + PROPIERES</u>	<u>U7, U11</u>	<u>Ent Ht Beaujolais</u>
<u>AMS LA GROSNE OUROUX (527623)</u>	<u>ST IGNY VERS + PROPIERES</u>	<u>U9, U13</u>	<u>Ent Ht Beaujolais</u>
<u>CHANDIEU-HEYRIEUX (582234)</u>	<u>FC SEVENNE</u>	<u>Fém. U18</u>	<u>Ent ACH/Sevenne</u>
<u>Dombes Saône Vallée BAVAGS FUTSAL (582080)</u>	<u>FC VILLEFRANCHE</u>	<u>Futsal</u>	<u>FC Villefranche/Bavags</u>
<u>FOOT TROIS RIVIERES (560196)</u>	<u>BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS</u>	<u>U15 Féminines à 8</u>	<u>Ent Fem Saône Beaujolais (EFSB) - AIN</u>
<u>AS Sornins Réunis (St-Igny de Vers) (528944)</u>	<u>AS Ouroux La Grosne + AS Pro- pières + Dun Sornin Chauffailles (District Saône et Loire)</u>	<u>U17</u>	<u>Ent Haut Beaujolais</u>
<u>ES FRONTONAS-CH (531455)</u>	<u>CS VERPILLIERE</u>	<u>U15</u>	<u>Ent Frontonas/CSV</u>
<u>ES FRONTONAS-CH (531455)</u>	<u>CS VERPILLIERE</u>	<u>U17</u>	<u>Ent Frontonas/CSV</u>
<u>OS BEAUJOLAIS (548245)</u>	<u>FC TERNAND (504648)</u>	<u>U7 à U17</u>	<u>Ent Ternand/OSB</u>
<u>FC BORDS DE SAONE (546355)</u>	<u>US FORMANS (517431)</u>	<u>U17</u>	<u>Ent USE/FCBS</u>

CHAMPIONNAT SUPER VETERANS

Une nouvelle saison démarre et nous espérons vivement qu'elle se déroulera sans accroc !

La Commission SPORTIVE/COMPETITIONS souhaite savoir quels sont les clubs intéressés par ce championnat réservé aux plus de 50 ans (11 équipes en 2019/2020)

Merci de vous inscrire par mail auprès de la Commission avant le dimanche 19 septembre 2021 minuit.

Merci de transmettre sans délai à vos responsables VETERANS !

Voici un rappel des règles de ce nouveau championnat, accepté par le Comité Directeur, sur les **bases du règlement du foot diversifié à 8** avec les restrictions et aménagements suivants :

- § Tous les joueurs sont obligatoirement licenciés du DISTRICT
- § Jeu à 8 sur un demi-terrain, cages foot à 8
- § 2 fois 35 minutes de jeu (ou 3 x 20 si passage à des plateaux)
- § 8 joueurs plus 4 remplaçants
- § Autorisation de 3 joueurs par équipe entre 45 et 50 ans mais seulement 2 sur le terrain au même moment
- § Jeu le vendredi aux heures légales des VETERANS, 1 semaine sur 2 de leur calendrier officiel
- § Possibilité de rajouter des matchs amicaux officiellement déclarés pour ceux qui veulent jouer plus de matchs, sur la base du volontariat
- § Grande trêve entre les deux demi-saisons
- § Au niveau du jeu :
 - Pas de hors-jeu ni de tacle
 - 7 joueurs minimum sur le terrain
 - Tous les coups francs sont directs
 - Relances du gardien à la main
 - Si passe au gardien, pas de prise à la main ou CF indirect à 13m
 - Changements multiples autorisés
 - Touches à la main...

Les fondements de cette catégorie sont la convivialité, le respect, le fairplay, le plaisir, la sportivité...